



DIOCÈSE D'ÉVRY  
CORBEIL ESSONNES

Aux responsables de secteurs, aux équipes pastorales de secteurs, aux équipes animatrices,  
aux délégués diocésains.

## **NOTE du 6 mai 2020 sur la période du 11 mai au 2 juin 2020 1<sup>o</sup> étape du déconfinement**

**1<sup>o</sup> ATTENTION : La nouvelle période dans laquelle nous allons entrer n'est pas encore un retour à la normale pour nos activités pastorales.** Le déconfinement va se faire progressivement et ses étapes par périodes de 3 semaines seront dépendantes de la manière dont sera maîtrisée la propagation du Coronavirus.

Voici quelques indications données sur le site du gouvernement :

*« Le déconfinement est prévu pour le 11 mai. Il se prépare en surveillant tous les indicateurs pour vérifier, département par département, l'évolution de l'épidémie. C'est cette observation qui permettra de décider si les opérations peuvent bien être lancées à cette date ou si des mesures plus strictes doivent être prises.*

*Si la situation sanitaire au 11 mai le permet, alors commencera une seconde phase qui s'étendra jusqu'au 2 juin. Elle permettra de vérifier que les mesures mises en œuvre permettent de contenir l'épidémie. Et d'envisager les mesures pour la phase suivante : du 2 juin jusqu'à l'été. Le déconfinement prendra une forme plus stricte dans les départements qui sont dans une ou plusieurs de ces situations :*

- *le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours reste élevé ;*
- *les capacités hospitalières en réanimation restent saturées ;*
- *le système local de tests et de détection des cas contacts n'est pas suffisamment prêt.*

*Le 7 mai, les résultats permettront d'indiquer les départements qui basculent le 11 mai en catégorie rouge (circulation élevée du virus) ou verte (circulation limitée du virus). Dès jeudi 30 avril, le Directeur général de la Santé présentera chaque soir une carte avec ces résultats, département par département. Cette carte guidera chaque département dans la préparation du 11 mai.*

### **2<sup>o</sup> Ce qui change à partir du 11 mai**

Bien sûr tous les gestes de distanciation, de lavage des mains, de masques... demeurent

**Le tableau en pièce jointe, disponible sur le site du gouvernement fait le point**

- **Sur les règles avant le 11 mai**
- **Sur les règles du 11 mai au 2 juin selon que les départements seront classés en zone rouge ou zone verte. ACTUELLEMENT l'Essonne est en ROUGE**
- **Sur les perspectives après le 2 juin qui ne seront définies que fin mai en fonction de l'évolution de la situation**

L'attestation de déplacement n'est plus nécessaire

Possibilité de circuler dans un rayon de 100km de son lieu d'habitation

78

### **3°) Quelques remarques générales concernant notre vie ecclésiale:**

Ne pas perdre de vue l'objectif principal auquel l'Église catholique veut participer activement: la lutte contre une pandémie aux larges effets sur la vie des personnes mais aussi la vie sociale et économique. Les communautés catholiques ont respecté et respecteront les consignes du Gouvernement.

- Nous entrons dans une première phase de déconfinement nécessaire pour la santé sociale et économique du pays par la reprise de relations et d'échanges.
- Dans cette reprise progressive, les communautés catholiques et les catholiques qui avec leurs concitoyens ont appris les règles sanitaires sont en capacité d'être responsables et vigilants. On peut leur faire confiance pour la mise en œuvre de mesures progressives. Rencontres, relations, échanges, rassemblement font partie de la vie ecclésiale normale que cela soit dans le domaine de l'éducation, de la charité et solidarité ou de la vie sacramentelle et de prière.
- Nous sommes, les uns et les autres, en situation d'avoir à accepter la part d'incertitude qui demeure et de décisions qui se feront de trois semaines en trois semaines compte-tenu de l'évolution de la situation, là où beaucoup voudraient des réponses sûres et définitives.
- Durant ces 3 semaines, des initiatives intempestives risqueraient de mettre à mal le desserrement du confinement ou la confiance que l'on peut nous faire

### **4°) Église, sacrements et célébrations.**

- Les églises peuvent rester ouvertes pour la prière personnelle à des heures à préciser localement. Il faut éviter tout attroupement ou rassemblement.
- La célébration de funérailles avec une participation de 20 personnes maximum reste possible et aux conditions évoquées dans le communiqué en date du 17 mars. Dans le dialogue pastoral avec les familles, il faut évoquer qu'une célébration avec des amis, la famille... pourra être envisagée quand des regroupements suffisants seront possible
- Le sacrement de pénitence et de réconciliation est possible mais sur rendez-vous dans un lieu où pourront être assuré une distanciation de 1,5m, la confidentialité, envisager le port du masque.
- La visite aux malades et le sacrement des malades sont possibles mais là encore avec discernement pastorale et respect des mesures de distanciation et d'hygiène. Éviter tout contact (peau à peau) pour l'onction utiliser soit un gant soit un coton suffisamment épais et éviter de les remettre en contact avec l'huile des malades.
- Pas de célébration publique avec rassemblement autre que les funérailles dans les églises ou chapelles.
- Dès que les possibilités de rassemblement et de célébration seront précisées pour l'étape d'après nous communiquerons.

## 5°) Autres activités : réunions, rencontre, équipes...

2 critères

- Discerner et gérer ce qui est **urgent ou essentiel** à la vie des personnes,
- Veillez à protéger la santé des personnes.

À ce titre, et pour garantir ces objectifs, voici quelques mesures à respecter :

### a.) Mesures d'organisation des activités dans nos locaux :

- Les locaux paroissiaux de type presbytère, centre pastoral de secteur ou de paroisse, salles de réunion resteront fermés au public jusqu'au 2 juin 2020 ;
- Des accueils pourront être assurés uniquement sur rendez-vous.
- Limiter au juste besoin la présence sur place des personnes et encourager la communication par téléphone et visioconférence à l'instar de ce qui se pratique déjà en temps de confinement.
- Si des réunions semblent **indispensables et nécessaires, celles-ci devront comporter au maximum 10 personnes**, dans le plus strict respect des gestes barrières sous la supervision de leur organisateur. La durée de cette réunion sera limitée à 2h maximum. Une autre réunion ne pourra être organisée dans le même local sans aération et nettoyage spécifique. Les personnes à risques seront appelées à exercer les discernement et responsabilité pour savoir s'il convient d'y participer ou non. Il est conseillé de ne pas y venir avec des petits enfants.
- A ce jour et jusqu'au début juin, les activités ou rencontres de catéchèses ou d'aumônerie ou de jeunes ne reprennent pas. La reprise scolaire se mettra progressivement en place en commençant par les plus jeunes, nous précisons pour le mois de juin ce qui sera possible compte tenu de l'évolution de la situation
- La présence simultanée dans les locaux paroissiaux sera limitée à un maximum de 10 personnes et dans le strict respect de 4m<sup>2</sup> par personne et de 2 mètres minimum entre chaque personne.
- Les salles collectives de restauration, tisanière, cuisine et salle de détente seront condamnées. Aucun repas ou collation ne pourront être pris sur place. Aucune vaisselle collective ne sera utilisée.
- Un ménage et nettoyage spécifiques des locaux mais aussi tables, chaises, poignées de porte devra être mise en place.

### b.) Mesures barrières : dispositions pratiques à appliquer pendant toute la durée de cette période :

- Maintenir dans tous les cas une distance de 2 mètres entre les personnes. Et port du masque obligatoire quand cela n'est pas possible.
- Toute personne admise dans les locaux paroissiaux devra porter un masque lors des déplacements dans les zones collectives intérieures (couloirs, toilettes, salles de réunions...) Chacun viendra avec le sien.
- Mise en place de gel hydro alcoolique à l'entrée et dans les sanitaires autant que possible.
- Utilisation du papier essuie-mains dans les toilettes en lieu et place des sèche-mains en tissu ou à air pulsé.
- Mise en place de lingettes désinfectantes auprès des photocopieurs avec obligation pour les utilisateurs de nettoyer les boutons de ceux-ci avant et après leur utilisation ;

- Mise en place de lingettes désinfectantes dans chaque bureau avec obligation pour leurs attributaires de nettoyer les poignées de leur porte régulièrement et notamment à l'arrivée ;
- Recommandation de laisser les portes ouvertes sauf en cas de confidentialité avérée.

**Ces mesures d'organisation des activités et des gestes barrières doivent être appliquées strictement par l'ensemble des personnes. Si le responsable de secteur pense ne pas pouvoir garantir l'intégralité de ces mesures, il aura la faculté de garder fermés les locaux paroissiaux jusqu'au 2 juin inclus pour le bien de tous.**

En ce qui concerne les activités pastorales au domicile privé des personnes, il en revient de la responsabilité personnelle des occupants et de ceux qui s'y rendent. Cependant, nous conseillons de mettre en pratique l'intégralité des consignes applicables aux locaux paroissiaux (dans un appartement ou une maison les gestes de distanciation seront plus difficilement respectés).

**Toutes ces dispositions peuvent faire l'objet de modification en cas de besoin avant le 2 juin.**



Michel PANSARD

Evêque d'Evry – Corbeil – Essonnes